



Puis je me retracter apres avoir signer un depassement d'honoraire

Par **richard**, le **20/03/2010** à **10:21**

Bonjour,j'ai signer un depassement d'honoraire pour une intervention ambulatoire dans une clinique mais celement cette derniere ne m'a communiquer le cas operatoire que le vendredi a 17h30 alors que je leur reclamer depuis le jour de la signature le mardi 16 /03/2010.Jene peut donc avoir ma mutuelle pour le montant possible de remboursement et je devrais subir l'intervention lundi 22/03/2010.Suije oblige de faire cette intervention alors que je n'ai pu me renseigner sur le remboursement de ce depassement d'honoraire.Merci d'avance